

S^t Étienne-du-Bois

Les nouvelles de votre commune

Été 2011




Vivre et Entreprendre à
ST-ETIENNE-DU-BOIS

Spécial
Urbanisme

Sommaire

1 Le mot du Maire

2 Économie

- Le budget communal
- St Etienne-du-Bois en mouvement vers le futur

7 Urbanisme

- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Extension du pôle d'activité de la Bergaderie
- Extension urbaine à Plain Champ
- Comment favoriser mixité et densité pour un village dynamique et diversifié ?

12 Activité économique

- Ils se sont installés à St Etienne-du-Bois

13 Ça se passera

- Réfection de la cour d'école maternelle publique
- Les conseils de la Gendarmerie Nationale

16 Ça s'est passé ...

- Semaine du Développement Durable 2011
- Fleurissement
- Fête des classes en 1

20 Vie associative

- Les associations stéphanoises à votre service

21 À votre écoute

- Votre avis et vos remarques nous intéressent !

La commission communication remercie les élus, employés communaux et bénévoles qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin et assuré sa distribution.

Journal municipal publié par :
La Mairie - 01370 St Etienne-du-Bois
Tél : 04 74 30 50 36 - Télécopie : 04 74 25 85 72
mairie@st-etienne-du-bois.fr - www.st-etienne-du-bois.fr
Tiré à : 1 250 exemplaires
Comité de rédaction : La commission communication
Photos : Mairie et Associations
Création/mise en pages : IDEOGRAPH' - 09 72 95 36 92
Impression : AgB (Imprim'vert)



Une salle de sports intercommunale à St Etienne-du-Bois

Dans la suite logique du programme sportif engagé par la CCTER, après la construction de la salle de sports de Villereversure, la Communauté de Communes a décidé de l'implantation d'une seconde salle sur le territoire de St Etienne-du-Bois.

Après concours, c'est le cabinet d'architectes Mégard de Châtillon sur Chalaronne qui a été retenu pour la réalisation de ce projet, déjà bien élaboré et qui en est à la phase du dépôt de permis de construire. Cette salle se situera sur un terrain communal, le long de l'Allée des Ecoliers, derrière l'actuelle HLM « Les Tilleuls ».

Le projet est conçu en concertation avec Dynacité de manière à rendre possible la construction de logements dans le secteur, dans le cadre général du programme d'urbanisation du Biolay.

Les appels d'offres auront lieu cet été et le début des travaux est prévu pour cet automne 2011 avec achèvement des travaux fin 2012.

Ce gymnase se composera :

- 1) D'un espace de pratique (1200 m²)
 - aire multisports (970 m²)
 - salle gym-danse (120 m²)
 - salle de combat (100 m²)
 - aire d'escalade (44 m² - façade intérieure Ouest)
- 2) D'un pôle d'accueil (140 m²)
Hall, bar, sanitaires publics, réserves, gradins
- 3) D'un pôle d'hygiène (137 m²)
4 vestiaires, douches, 1 vestiaire arbitre, sanitaires hommes et femmes, infirmerie
- 4) D'un pôle logistique (110 m²)
Rangement pour chacune des 3 salles, chaufferie, local entretien, circulation (50 m²)

Le bâtiment sera à ossature bois et l'entrée principale se trouvera au Nord-Ouest, côté terrain stabilisé. L'espace des gradins situé au-dessus des vestiaires contribue à l'optimisation des volumes et permettra l'accueil de spectateurs (120 environ).

Le chauffage, au départ, est prévu au gaz avec possibilité de se raccorder sur le réseau de chaleur d'une future chaufferie-bois plaquettes.

La commission Sports de la CCTER devra étudier les modalités de fonctionnement de cette future salle : planning d'utilisation, répartition des charges (électricité, chauffage, eau, entretien) de manière à trouver un juste équilibre financier qui satisfasse la communauté de communes et la commune de St Etienne-du-Bois.



LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin d'été est consacré en grande partie aux projets et travaux d'urbanisation du village, projets motivés par l'accroissement régulier de la population, et par la volonté d'améliorer toujours la qualité de vie et les services disponibles à St Etienne-du-Bois.

De plus, quelques bonnes nouvelles sont au rendez-vous :

- Nombre d'activités commerciales ou artisanales se créent ou se développent, un signe positif pour l'avenir de notre cœur de village.
- L'ouverture d'une classe à l'école élémentaire vient de nous être confirmée par l'inspecteur d'académie pour la rentrée prochaine. C'est l'heureuse perspective de meilleures conditions de travail pour nos écoliers et leurs enseignants.

Le programme d'investissements communaux pour 2012 est donc tout tracé : création d'une salle de classe nouvelle, réalisation de la deuxième tranche d'aménagement de la cour d'école maternelle, et amélioration du hall de l'école élémentaire. Une solution transitoire sera mise en place pour l'année scolaire 2011-2012.

- Des travaux sont en cours : parking face au lotissement Aurore pour le stade et la salle de sports, chemin piéton du Biolay au village. Ces travaux sont réalisés par les agents techniques communaux que je remercie et félicite pour la qualité de leur travail et leur engagement.
- La construction de la salle de sports communautaire devrait commencer cet automne, un beau projet architectural dont vous pouvez apprécier l'esquisse en couverture.
- Le projet d'agrandissement de la Zone d'Activités de la Bergaderie est toujours en phase préparatoire.

De même la révision du Plan Local d'Urbanisme avance, particulièrement en vue de l'extension urbaine du Biolay.

Le Conseil Municipal a accepté la proposition de Dynacité de réaménager le site du HLM Les Tilleuls avec remplacement à terme de cet immeuble par un ensemble de **34 logements neufs**. Cela permettra une rénovation du quartier en même temps que du foyer communal qui devrait être dédié aux associations non sportives.

L'ensemble de l'opération devrait s'étaler jusqu'en 2015.

Je tiens enfin à remercier tous ceux et celles, bénévoles, employés communaux, élus, qui animent St Etienne-du-Bois de fêtes nombreuses et de qualité. Un partenariat fructueux se développe entre associations et commune.

Seul point d'ombre, un budget contraint par la réforme de la fiscalité locale et qui nous oblige à une grande prudence dans l'établissement de nos prévisions d'investissements.

Une autre bonne nouvelle pour finir, le niveau de chômage dans l'Ain baisse, à 6,1 % actuellement. Souhaitant que cette relative embellie se confirme dans les mois à venir, je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Denis PERRON

Le budget communal

Avant de donner le bilan financier de l'année 2010 et le budget primitif pour 2011, faisons un bilan à mi-mandat de ce qui s'est passé dans notre village.

Notre engagement 2008 portait sur la poursuite de la politique d'aménagement et de développement de la commune et le développement en coopération intercommunale pour trouver les moyens de renforcer les services à la population.

Nous sommes dans le plan de marche de ces objectifs et en voici quelques exemples.

- Modification du carrefour RD1083 avec la construction de l'immeuble AIN HABITAT, ses 8 logements locatifs et la médiathèque « La Fontaine ».
- Rajeunissement de l'éclairage public sur certains carrefours, dans la zone artisanale, et enfouissement des réseaux électricité, téléphone avec réfection de l'éclairage à l'entrée Sud du village.
- Les nouveaux lotissements programmés en 2007, terminés à ce jour : « Champ Roy » avec 16 lots et « la Croisée du Châtelet » avec 9 lots.
- Arrivée de l'usine Piroux Industrie, opérationnelle depuis 2008.
- Réfection de l'école publique, partie maternelle avec création d'un préau et d'un sas à l'entrée de l'école maternelle.

- Le projet de la salle de sport (projet intercommunal) qui devrait voir le jour très prochainement, à l'automne 2011, située près du terrain stabilisé et les 2 immeubles de DYNACITÉ.

- Création d'un parking de 110 places, près du stade du Biolay, situé à 280 m de la future salle de sport.

- Et, à moyen terme, le lourd projet, déjà d'actualité en 2007, portant sur l'urbanisation du « triangle du Biolay » : 15 ha d'urbanisation qui pourraient recevoir à terme 200 logements.

Notre volonté aujourd'hui et depuis 2009 est de limiter nos investissements pour éviter d'avoir recours à l'emprunt, dont la dette par habitant est de 97 € (pour info, en 2007, 162 € par habitant).

Le contexte actuel imposé par l'Etat à toutes les collectivités territoriales, pour supporter le poids de la dette, nous oblige à être plus rigoureux, en réalisant les priorités.

Les dotations de l'Etat sont gelées pour 3 ans, seule la démographie de la collectivité sera prise en compte pour l'augmentation de la dotation. Notre village dont la démographie évolue de 2 % par an depuis 10 ans, continuera de voir la progression de ces dotations.

Malgré cette rigueur de l'Etat, la municipalité n'a pas voulu augmenter ses taxes locales, inchangées depuis + 14 ans.

Bilan financier 2010

Quelques chiffres significatifs du compte administratif

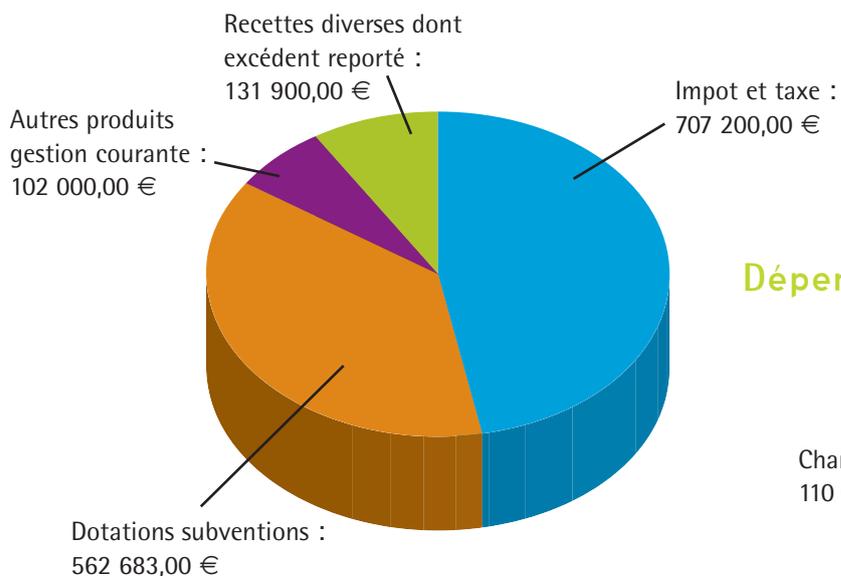
- Section fonctionnement :
RECETTES : 1 563 950,50 € avec 45 % de taxes locales et 35 % de dotations diverses de l'état.

- DEPENSES : 1 295 551,32 € avec 44 % de charges de personnel, 32 % de charges à caractère général (eau, électricité, combustibles, assurances, etc) et 8 % de charges financières.

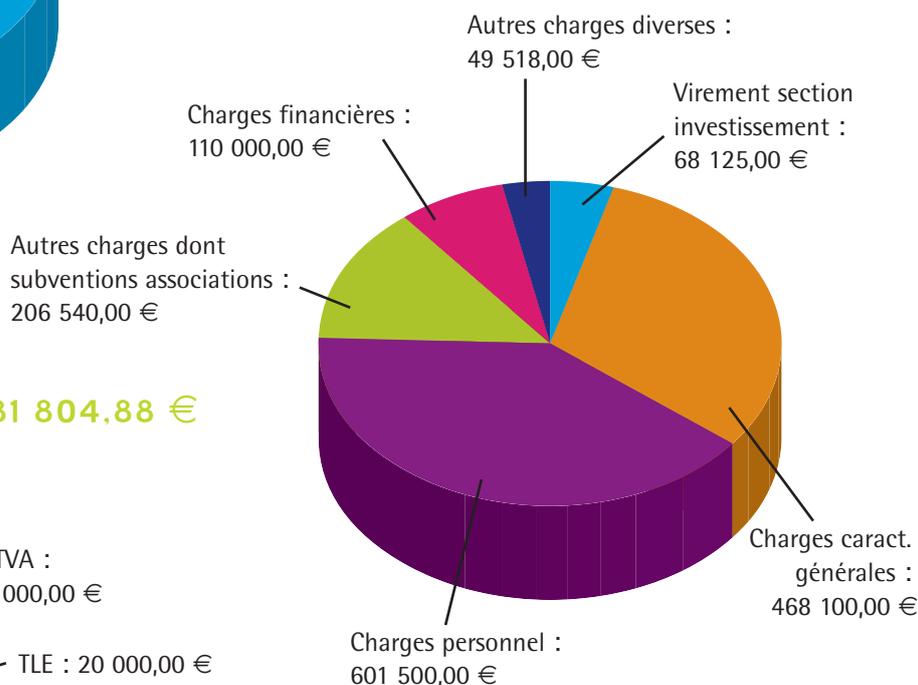
- Section Investissement :
Pour une prévision de 1 035 282,55 € il a été réalisé 683 712,15 € dont la charge en capital des emprunts en cours : 136 780,43 €

Le reste à réaliser est reporté sur l'année 2011, avec quelques investissements nouveaux et limités.

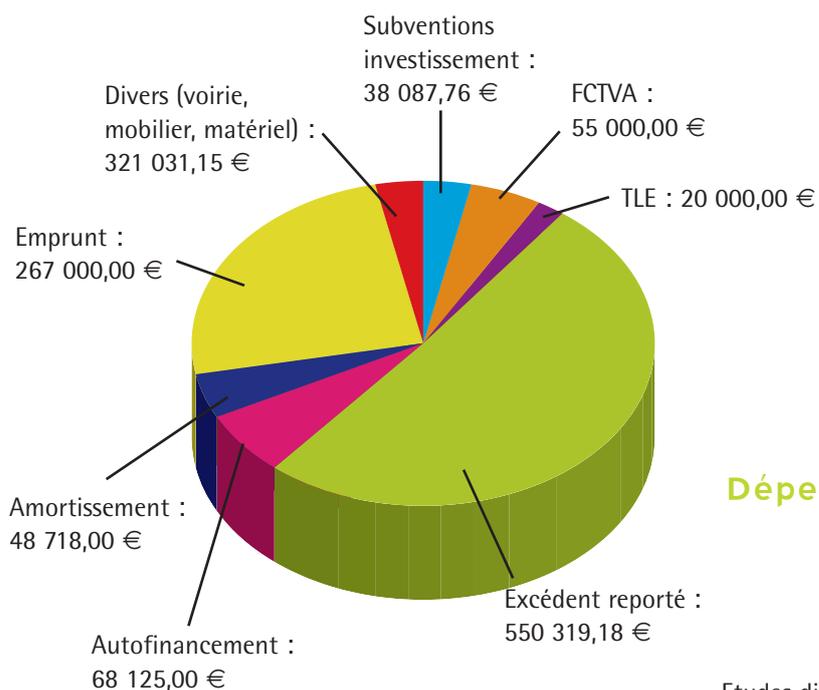
Recettes fonctionnement : 1 503 783,00 €



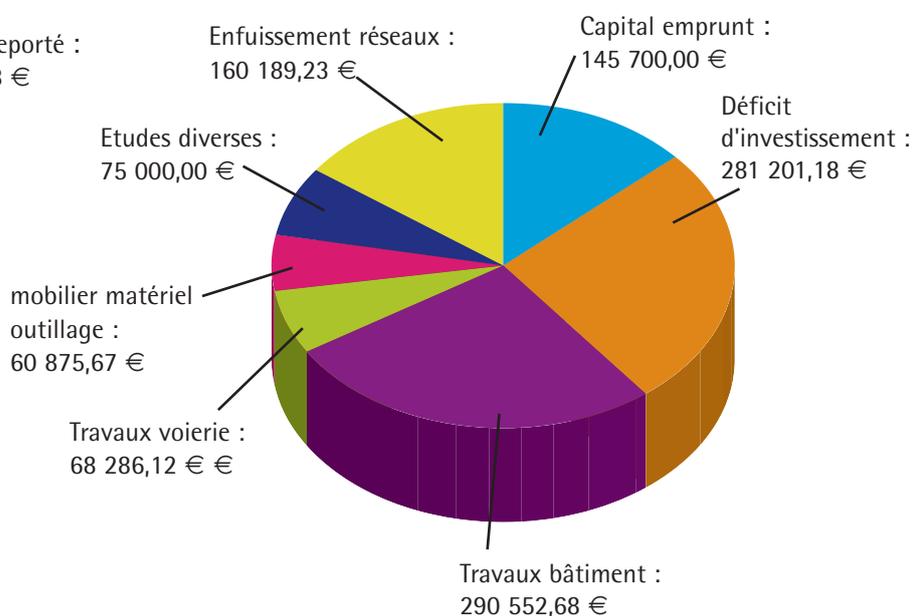
Dépenses fonctionnement : 1 503 783,00 €



Recettes investissement : 1 081 804,88 €



Dépenses investissement : 1 081 804,88 €



St Etienne-du-Bois

en mouvement vers le futur ...



Aperçu sur le programme des investissements budgétés en 2011

Le programme 2011 a été volontairement limité aux ressources rendues disponibles par :

- les restes à réaliser sur les opérations en cours inscrites sur les budgets antérieurs,
- les encaissements de subventions et la récupération de TVA attendus cette année,
- l'autofinancement dégagé par nos budgets de fonctionnement,
- la prise en compte des annuités à rembourser sur les emprunts en cours.

Ainsi, toutes les opérations programmées doivent se financer cette année avec une fiscalité locale stable, et sans recours à de nouveaux emprunts.

Revue sommaire des principales opérations programmées

Signalisation routière, informatique et divers mobiliers

- Diverses signalisations routières sur le réseau communal, notamment à la zone de la Bergaderie.
- Augmentation de la capacité de réfrigération pour la cuisine du restaurant scolaire.
- Remplacement de la cuisinière et du four de la salle des fêtes.
- Rééquipement de la Mairie en 2011 et 2012 en matériels informatiques et logiciels comptables.

Enfouissements de réseaux électriques et téléphoniques - Eclairage public

Ces opérations concernent :

- L'achèvement des travaux de l'entrée sud et du lotissement le Sevron.
- La mise à l'étude en 2011 de l'équipement de la rue du Revermont, de l'éclairage public des lotissements les Hayes et la Fruitière, de l'éclairage pour mise en valeur de la ferme de Condal, siège de l'OTSI. Les travaux n'interviendront qu'en 2012 ou 2013.
- Le remplacement des décorations de Noël et l'amélioration de l'éclairage des passages piétons sur la RD 1083 en traversée du village.

Elles sont conduites en lien étroit avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communications et le Département de l'Ain, qui prennent en charge une part conséquente des coûts des travaux.

Réalisation du plan local d'urbanisme

La mise à jour du plan d'occupation des sols datant de 1998 a été engagée en 2010. Ce travail, ainsi que les procédures annexes qui y sont attachées, se poursuivra en 2011, avec un achèvement en 2012.

Compagnie de sapeurs pompiers

Comme chaque année, sont prévus divers achats de matériels, d'équipements, le remplacement de la vieille jeep utilisée pour tracter la motopompe, et celui des portes du garage.

Matériels de voirie et divers petits équipements

Nos matériels de voirie sont très sollicités pour l'entretien du village, des divers espaces verts, et de 60 kilomètres de chemins communaux. Il est prévu cette année de remplacer le broyeur, divers outillages, ainsi que divers chantiers concernant le regroupement des ordures ménagères, les points de ramassages scolaires et les travaux de voirie. La plupart de ces travaux sont réalisés en régie directe par l'équipe technique communale.

Chemins piétonniers et voies de circulation douce

Deux opérations, à réaliser en régie directe, sont au programme de 2011 :

- L'aménagement d'une voie piétonne reliant les lotissements du Biolay au lotissement de la Fruitière, permettant aux nombreux résidents du secteur nord de venir facilement au village à pied
- La construction sur l'allée des Ecoliers face au lotissement Aurore, près du stade du Biolay, d'un parking pouvant accueillir jusqu'à 130 véhicules.

Pour des raisons administratives liées à la gestion des dossiers de subventions du Département, de la Région et de l'Europe, les travaux d'aménagement de la piste parallèle à la RD3, à réaliser en liaison avec la commune de Treffort, sont reportés à 2012.



Ecoles publiques maternelles et primaires

2011 sera consacrée à l'étude :

- De l'aménagement de la cour de l'école maternelle, avec amélioration de l'accès des primaires au restaurant scolaire,
- De l'aménagement d'une salle de classe dans le logement du directeur d'école, non utilisé depuis longtemps. Les travaux devront impérativement se réaliser en 2012, compte tenu de l'obligation d'ouverture d'une classe supplémentaire.

Les comptages d'inscriptions aux prochaines rentrées scolaires font apparaître des augmentations d'effectifs ouvrant la possibilité de création d'une classe primaire en plus.

Autres travaux sur bâtiments communaux et divers mobiliers urbains

Divers travaux de gros entretien sont devenus nécessaires, et notamment pour 2011 :

- La réfection des chenaux du bâtiment de l'ancienne poste.
- La toiture du garage du Comité des Fêtes.
- La réparation du mur du fronton de la salle des fêtes.
- Divers mobiliers urbains au centre du village : poubelles, cendriers, porte-vélos, etc.

Et en report pour 2012 :

- La réparation des volets de la cure.
- La couverture du toit terrasse du local des pompiers.

Travaux d'économie d'énergie

Sont en cours d'étude différents équipements permettant des économies sur l'éclairage public. Notre réseau de 500 lampadaires consomme le tiers de notre charge annuelle d'électricité, soit 200 000 kWh et 18 000 €. Il faut donc le moderniser et le rendre plus performant.

Il est aussi prévu une mise à niveau du chauffage de la grande salle de la mairie.

Cimetière

- L'agrandissement du colombarium est devenu nécessaire dès 2011.
- La construction d'un mur de soutènement près de l'entrée nord du cimetière est à prévoir en 2012. Elle sera réalisée en régie par l'équipe technique de la Commune.



Autres équipements

En préparation d'opérations futures, deux dossiers seront approchés en 2011 :

- La construction d'une salle pour l'association Plaine Revermont Foot au stade du Biolay,
- L'aménagement routier de l'entrée sud du village au niveau des Maisons de Pays.

Budget annexe de l'assainissement collectif

Long de près de 20 km, avec de nombreux tronçons anciens, le réseau a pour principal défaut de capter beaucoup d'eaux pluviales parasites qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. L'étude de fond conduite ces derniers mois est maintenant achevée. Elle révèle quelques points majeurs, notamment :

- La localisation des captages parasites d'eaux pluviales sur les cinq branches du réseau,
- Les meilleures techniques à utiliser pour l'extension du réseau, notamment à la Bergaderie et dans le secteur du Biolay,
- La nécessité de refaire la station d'épuration du Châtelet, en cours de dégradation après 42 ans de service. L'étude se terminera en juin par une présentation au Conseil Municipal. Elle va déboucher sur la conception d'un schéma directeur, permettant d'évaluer les coûts des travaux et leur niveau d'urgence. Nous savons d'ores et déjà que les équipements à prévoir seront très lourds pour les années à venir.



Les autres investissements hors du budget communal

La salle communautaire de sports et les parkings périphériques

Le projet technique maintenant bouclé, en est au stade du permis de construire. Le chantier devrait démarrer à l'automne 2011, près du terrain stabilisé sur l'allée des écoliers.

Pour répondre aux exigences de parkings liés au projet, un espace sera aménagé près du stade du Biolay, sur l'allée des écoliers face au lotissement Aurore. La plate-forme créée permettra de loger 130 emplacements de véhicules légers, s'ajoutant aux places contigües à la salle elle-même.

Le réseau routier communal

La bande de roulement des voiries structurantes reliant les villages, est prise en charge par la Communauté de Communes. Au programme 2011, il est prévu une réfection de la voirie principale desservant la zone de la Bergaderie. Faute de budget suffisant, d'autres secteurs en mauvais état devront encore attendre, notamment la route de Lyonnières et le tronçon du chemin du Châtelet.

La Commune garde en charge l'entretien des fossés, des aqueducs et autres ouvrages annexes, ainsi que des haies de bordures sur l'ensemble du réseau communal long de 60 kilomètres.



La collecte des déchets

Compétence de la Communauté de Communes, le service coûte à la CCTER pour St Etienne-du-Bois environ 140 000 € par an. La stabilisation de cette charge nécessite la collaboration de tous, au travers les gestes citoyens du tri des déchets. Nous nous efforçons de mettre à disposition, les équipements les mieux adaptés en espérant qu'ils soient utilisés avec soins par tous (points de regroupement des ordures ménagères, points d'apports volontaires pour le tri sélectif du verre, du papier et des emballages creux et déchetterie de Lucinges). Malgré des résultats de tri en amélioration, des progrès conséquents pourraient encore être obtenus, si chacun respectait bien toutes les consignes de tri.

L'entretien de la rivière « le Sevron »

En charge du syndicat de rivières Sevron-Solnan, trois opérations sont en cours de programmation :

- La réfection du seuil de retenue d'eau de Lyonnières, détérioré par les dernières crues.

- Le curage du bief du Châtelet, au droit du plan d'eau.
- La réparation du drain collecteur au niveau de Lyonnières.

L'opération immobilière du clos de la Verne

Conduit par la société AIN-HABITAT, le chantier est en cours depuis l'automne 2010 à l'entrée nord du village. Ils comprendront :

- 12 logements locatifs.
- 4 logements disponibles par accession à la propriété, le tout livrable début 2012.

Ils viendront enrichir l'offre de logements diversifiés sur la commune.



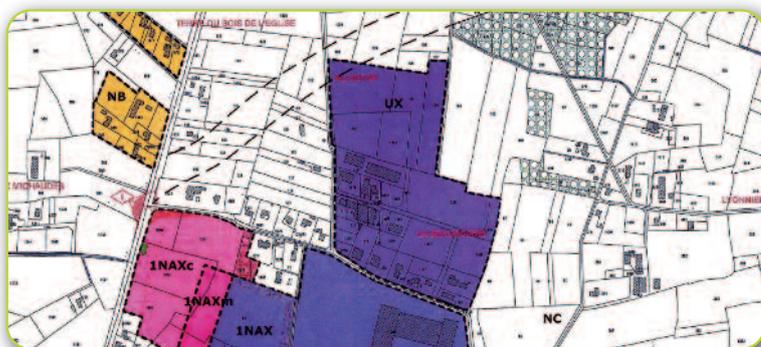
Les travaux de mise à niveau et de révision engagés en décembre 2010 pour une durée estimée à environ 30 mois se poursuivent au sein de la commission communale créée à cet effet en relation avec les Personnes Publiques Associées.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est à ce jour finalisé et a fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal lors d'une séance spéciale le 25 novembre 2010 au cours de laquelle les grandes orientations, telles que :

- St Etienne-du-Bois, un pôle structurant au sein de la Bresse ;
- Conforter le bourg comme centralité forte ;
- Trouver l'équilibre entre développement territorial et préservation environnementale ont été adoptées.

L'ensemble des dossiers concernant les projets urbains et la révision du P.L.U est consultable en Mairie où une exposition permanente est installée dans le hall de réception du secrétariat.

Comme cela a déjà été précisé, la concertation entre élus et habitants est l'un des piliers du développement durable. Nous vous encourageons à émettre toutes idées, suggestions et critiques sur la politique d'urbanisation aux élus et les consigner sur le registre de concertation mis à votre disposition au secrétariat de la Mairie.



Le Pôle d'activités de la Bergaderie, classé parmi les zones d'aménagement économique du niveau du bassin de vie, a une superficie totale d'environ 35 hectares depuis la révision du POS intervenue en décembre 2009 qui permet d'anticiper le développement économique à l'horizon de 10 à 15 ans. En effet, au vu des résultats de l'étude agricole, la CCTER, seule compétente pour les actions de développement économique, a décidé d'étendre de 16 hectares le Pôle d'activités au Sud-Ouest de la zone existante, en se rapprochant de la RD 1083.

Il est important de savoir que cette extension de zone va se réaliser en plusieurs tranches, en fonction de la demande, mais également des capacités d'aménagement de la Communauté de Communes, qui va réaliser l'équipement interne de la zone (voiries et réseaux divers). La première tranche envisagée est celle située le long de la RD 1083 sur une surface de 8,5 hectares.

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

La Commission Communale poursuit ses travaux en vue de la mise à niveau du zonage et du règlement du P.L.U qui, rappelons-le, doit être conforme à un cadre réglementaire stricte, pour permettre le développement de notre commune.

Extension du Pôle d'activités de la Bergaderie

Définition zones urbaines

- NB : Zone d'habitation diffus
- 1NAX : zone d'urbanisation future à vocation économique (industrielle)
- 1NAXc : zone d'urbanisation à vocation économique (commerciale)
- 1NAXm : zone d'urbanisation à vocation économique (commerciale et artisanale)
- NC : zone agricole
- ND : zone naturelle



L'objectif de cette extension est multiple

- Permettre une extension en continuité de celle existante, notamment de la partie industrielle occupée par l'entreprise Piroux, afin de pouvoir accueillir des activités industrielles nécessitant de grande surface (activités en lien ou non avec cette entreprise importante).
- Offrir une largeur suffisante et donc une disponibilité foncière pour des entreprises de grande taille.
- Parvenir à une maîtrise foncière des terrains pour la Communauté de Communes, de par la collaboration avec la SAFER. Le Conseil Communautaire s'est en effet donné pour objectif l'acquisition potentielle d'environ 29 hectares de terrain sur les secteurs les moins pénalisants pour l'agriculture et les plus favorables en matière d'acquisition. A cet effet, elle vient de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique sur tout le périmètre de l'extension et la SAFER a été retenue pour lui apporter une assistance juridique et technique pour la mener à bien.
- Permettre une certaine souplesse dans l'aménagement de la zone : la Communauté de Communes, aménageur de la zone, ne désire pas réaliser un pré-découpage des parcelles mais la vente des terrains se fera à la demande afin de s'adapter le plus possible aux exigences des entreprises et dans l'optique d'une gestion économe de l'espace.

- Parvenir à une hiérarchisation du Pôle d'activités en définissant des vocations : l'objectif est de parvenir à répondre aux besoins des entreprises à la fois industrielles, artisanales et commerciales, tout en arrivant à une structuration de l'espace et une fonctionnalité de la zone, une utilisation cohérente pour les utilisateurs, une bonne synergie entre les établissements, une image qualitative de la zone, une gestion économe de l'espace.
- Offrir une vitrine commerciale le long de la RD1083, en permettant d'accueillir des activités commerciales complémentaires avec celles du centre-ville : moyenne surface, activités de bricolage, d'équipements, etc, qui font défaut dans le centre. Il ne s'agit pas d'accueillir des activités commerciales de proximité, qui doivent se pérenniser dans le centre, notamment par la réalisation d'aménagements (liaisons piétonnières sécurisées, ...) qui assurent leur dynamique. L'objectif est uniquement de retenir sur le territoire communal et intercommunal l'exode commercial en direction de Bourg-en-Bresse, tout du moins une partie.
- Assurer une qualité d'aménagement de cette zone, qui représente la porte de la CCTER : zone aménagée par la Communauté de Communes, ce qui laisse présager d'un état qualitatif (plantations le long des voies réalisées par la Communauté de Communes notamment).

- Prendre en compte les habitations situées à proximité, afin de limiter les nuisances en conservant des espaces tampons.
- Tenir compte de la desserte de la zone, qui est facilitée par la présence de la RD1083, mais qui nécessitera un aménagement de sécurité. En effet, aujourd'hui le tourne-à-gauche présent est suffisant pour desservir la zone, mais il est important de prendre en compte l'extension prévue et d'anticiper sur l'aménagement du carrefour qui sera nécessaire à terme. La création d'un rond-point est envisagée par le Conseil général.
- Faciliter les liaisons piétonnes à l'intérieur de la zone, mais également en direction de Bourg ; pour cela, des travaux de sécurisation des déplacements doux sont envisagés le long de la VC1. Le chemin rural existant au milieu de la zone restera à usage piétonnier. La Municipalité envisage de poursuivre ces aménagements jusqu'au centre bourg. Ces aménagements doivent également être réalisés de façon à être adaptés à un usage agricole.

Pour mener à bien cet important projet d'aménagement, la Communauté de Communes a confié le dossier de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes AXIS Conseil.



Les réseaux routiers et modes doux

Desserte actuelle de la zone

La zone actuelle est desservie par la Voie Communale (V.C) n°1, classée comme « structurante » dans le réseau de la CCTER. Elle se raccorde à la RD1083. La voie comporte une chaussée de 5,50 mètres de largeur revêtue d'un enduit superficiel et de deux accotements herbeux de 1 mètre de largeur ; un fossé profond sur le côté Sud assure la collecte et l'évacuation des eaux pluviales.

Un tourne-à-gauche est aménagé depuis la RD1083 pour desservir le Pôle d'activités et reste suffisant pour la zone actuelle mais devra être revu dans le cadre de l'extension du Pôle d'activités.

Desserte future de la zone

La VC1 sera prochainement aménagée afin de faciliter et sécuriser la circulation. Les accotements seront stabilisés et les fossés busés. La bande de roulement sera refaite dans la zone d'habitations.

De plus, eu égard au trafic en forte progression un arrêté de limitation de vitesse à 50 km/h a d'ores et déjà été pris par le Maire de notre Commune et le stationnement sera très prochainement réglementé avec une zone importante d'interdiction à proximité du quartier résidentiel. D'autre part, le chemin du Votay sera mis en sens unique (Sud/Nord).



Au sein de la zone d'extension, la Communauté de Communes prévoit la construction d'une voie de desserte structurante de la zone. Elle prendra amorce depuis la VC1 et se poursuivra vers l'Est pour desservir les terrains classés au Sud-Est, avant de rejoindre le chemin rural qui sera alors aménagé en voirie routière.

Elle aura une emprise de 12 mètres, avec une chaussée de 5,50 mètres de largeur, bordée par une sur largeur franchissable de 1,50 mètres de largeur, limitée, côté chaussée, par une bordure basse, et par une bande polyvalente de 3 mètres de largeur, limitée côté chaussée par une bordure. Cette bande sera ouverte aux piétons et aux vélos et supportera les candélabres pour sa partie jouxtant les parcelles privées. La création de cette voirie va permettre de ne pas amplifier la circulation sur la VC1.

Le Département envisage d'aménager le carrefour entre la VC1 et la RD1083, par la création d'un rond-point. Un emplacement réservé est donc inscrit dans le POS pour permettre la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, la Municipalité envisage de réaliser un chemin piétonnier le long du chemin du Votay, qui se poursuivra en direction du centre-ville dans le but d'éviter aux actifs d'emprunter la RD1083.

Cette thématique des déplacements doux est également prise au niveau de l'aménagement interne de la zone.

Extension urbaine

à Plain Champ

La recherche de la densité dans des opérations d'habitat, permet de gagner de l'espace et rendre les services accessibles à un plus grand nombre de personnes. Les déplacements peuvent dès lors s'envisager plus aisément à pied ou à vélo.



Ces affirmations tirées du dernier appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie trouvent directement une application dans le programme de constructions qui a débuté depuis quelques mois au Nord du village à proximité de la MARPA Plain Champ. Cette opération immobilière, dénommée

« Le Clos de la Verne » entreprise par la Société AIN HABITAT est exemplaire à bien des égards. En effet, par son implantation respectueuse des différentes composantes du site (orientations bio-climatiques, niveau Bâtiment Basse Consommation), par le traitement simple des volumes et des façades (un seul étage, faitage unique, ...), le projet s'insère sans heurter le site, en cohérence avec le centre village. Cette continuité du bâti structure l'entrée/sortie Nord du village.

La voie d'accès prend amorce sur la desserte de la maison médicale et un cheminement piéton créé à l'Est permet de rejoindre le centre du village par la RD1083.

Le bâtiment de 12 logements collectifs à R+1 est équipé de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude et le chauffage est assuré par une chaufferie bois à granulés.

Ces nouveaux logements, livrés au cours du 1er trimestre 2012, sont d'ores et déjà proposés à la location par Ain Habitat dont le siège social est à Bourg en Bresse – 7, rue de la Grenouillère (tél. 04 74 22 80 90).



Les deux entités jumelées abriteront 4 logements individuels.



Comment favoriser mixité et densité pour un village dynamique et diversifié ?

Le plan de composition des espaces publics et la qualité architecturale créent l'harmonie entre habitat collectif et habitat individuel.



Une offre de logements diversifiée dans le même quartier permet la cohabitation de personnes d'horizons différents ; elles peuvent y trouver un logement adapté à leurs besoins. Leur parcours résidentiel devient possible sans avoir à quitter la commune.

Une opération de renouvellement de cœur de village est l'occasion de restructurer des espaces publics et d'offrir des commerces et services en rez-de-chaussée d'immeubles. La notion de quartier prend ainsi tout son sens.

Cette étude réalisée à la Direction Départementale de l'Ain trouve une application directe dans les travaux menés depuis une dizaine d'années par les élus et dont plusieurs réalisations, telles que la place de la Halle et les bâtiments édifiés par Semcoda (logements locatifs et en accession) en lieu et place de la Maison Familiale et plus récemment la construction par Ain Habitat du bâtiment abritant la Médiathèque et les logements locatifs. Ces deux opérations dites « cœur de village » ont aussi permis une rupture de la RD1083 et l'aménagement du carrefour RD1083/rue du Revermont.



D'autres opérations de même nature pourraient voir le jour en collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et les grands bailleurs sociaux au gré des immeubles pouvant être mis sur le marché.

Ils se sont installés

à St Etienne-du-Bois



Patrick Gourdan

Commercialise les carburants sous l'enseigne AGIP depuis janvier 2011, ainsi que le GPL

Le garage opère en partenariat avec Citroën et a accroché le panneau EUROREPAR.

Sont assurés :

Vente neuf et occasions toutes marques pour lesquelles il est possible de faire diagnostic, entretien, révision accompagnée d'un LAVAGE OFFERT.

Ce spécialiste Citroën est entouré de six collaborateurs soit un mécanicien, un carrossier, une secrétaire et le personnel de la station ouverte 7/7.

Garage opérationnel du lundi au samedi.

Lavage multi-programmes à brosses lustrantes et haute pression.

Rappelons que Patrick Gourdan est élu à la Chambre des métiers de l'Ain où il entame son troisième mandat. Il est aussi administrateur à Ainterexpo

Contact :

04 74 30 58 07 (Fax 04 74 30 57 18)

Ciradistrib@orange.fr

FABELEC

Lyonnières

Société de type S.A.S. Unipersonnelle, créée depuis le 2 mai 2011 par Fabrice CUISINIER, réalise les prestations suivantes :

- Installations électriques générales et industrielles (chaufferies, locaux techniques, ...)
- Régulation de chauffage, climatisation et conditionnement d'air
- Installations électrotechniques et fabrication d'armoires électriques
- Entretien, maintenance et dépannage.

Fort d'une expérience de 15 ans avec diplômés à l'appui, il travaille en partenariat avec ses anciens employeurs mais vise également une clientèle de professionnels tels que les plombiers chauffagistes, les industries, les municipalités, ..., mais aussi les particuliers. Pour commencer son activité, il a démarré dans sa résidence à Lyonnières mais souhaite à l'avenir s'installer dans la zone artisanale « La Bergaderie ».

Contact : 06 30 96 72 18

E-mail : cuisinier.fabelec@orange.fr

Pizzeria l'Originale

Rue Centrale

Est opérationnelle depuis le 10 janvier, 21 rue de l'Eglise.

Emmanuel Balmas apporte son expérience car il a été le créateur de la Pizza des Lys il y a 18 ans. Il assure le fonctionnement avec son épouse Séverine.

Vous sont proposées : salades sur place, pizzas sur place ou à emporter.

Ouverture :

- midi : du lundi au vendredi
- soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

Contact : 04 74 22 48 81



Loisir Automobile 01

La Bergaderie

Installé en zone d'activités depuis le 14 février dans un atelier relais de la CCTER.

Créé par Julien Quelin, un voisin de Villemotier, Loisir Automobile 01 commercialise des véhicules d'occasion toutes marques et assure petits

dépannages automobiles. Après avoir exercé une quinzaine d'années dans la mécanique il s'est investi commercial durant deux ans. Les ventes se font principalement par Internet.

Contact : tél./fax 06 33 09 90 42
Loisirautomobil01@gmail.com



Réfection de la cour de l'école maternelle publique

Après la première tranche de travaux inaugurée à la rentrée de septembre 2010 avec l'aménagement d'un sas côté Nord-Ouest, l'agrandissement du préau, l'accès abrité au restaurant scolaire et la construction d'un local de rangement, il est prévu la réalisation d'une seconde tranche concernant la cour proprement dite.

L'étude, budgétée en 2011, est confiée au cabinet Delers sous la responsabilité de l'architecte, Franck Montès et la réalisation des travaux est prévue sur le budget 2012.

Le réaménagement de la cour comprend la réfection du sol, la reprise des réseaux, des jardinières bois, des bancs bois, l'installation de jeux d'enfants, différents tracés au sol, un bac à sable avec couvercle amovible. Une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite est prévue pour accéder au restaurant scolaire ainsi que des travaux de mise en conformité de la cuve fuel. La cuve gaz sera remplacée par des bouteilles moins volumineuses et plus fonctionnelles ce qui permettra d'agrandir la cour au Sud avec le positionnement d'une nouvelle clôture.

Dans le même temps il est demandé au cabinet d'architectes d'étudier l'entrée Sud de l'école primaire en vue d'économies d'énergie et d'amélioration de fonctionnement des deux écoles.

L'architecte nous proposera également diverses solutions à moyen terme pour la création de nouvelles classes si le besoin en effectifs le rendait nécessaire.

Les enseignants concernés par ces différents projets seront étroitement associés aux diverses réunions de travail.

Les conseils

de la Gendarmerie Nationale

Les vacances arrivant, voici quelques conseils utiles de la part de la gendarmerie.

Vacances, partir en toute tranquillité

Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances ou pendant vos absences.

La gendarmerie et la police nationale veillent sur les logements laissés vides pour les vacances et vous donnent quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques.

Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler, à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doivent pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs !

Dans la mesure du possible, garez-vous dans un lieu éclairé. Il ne faut pas laisser à bord de votre automobile stationnée des sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, caméscopes, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

N'oubliez pas de couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté.

N'oubliez pas de fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Évitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée ou adressée à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, BIEN QUE LA GENDARMERIE VEILLE, NE TENTEZ PAS LES ESPRITS MALFAISANTS ET PENSEZ A PRESERVER VOS BIENS.



La Gendarmerie de Ceyzériat communique



- Afin d'attirer l'attention de tous nos concitoyens sur le phénomène de risque de cambriolages dans les résidences principales, en l'absence des occupants en journée, la Gendarmerie de Ceyzériat souhaite rappeler certaines règles de sécurité et de bon sens.

- Une attention particulière doit être portée au sujet du relevé du courrier en l'absence des occupants. Il serait souhaitable que les personnes quittant leur domicile pour plusieurs jours, puissent faire relever leur courrier par un tiers. En effet, actuellement les « cambrioleurs » testent en fracturant les boîtes à lettres et jugeant ainsi de la présence effective des propriétaires.

- Le texte ci-contre, présente les modes d'action que tout un chacun se doit de mettre en application afin de limiter les risques et surtout d'éviter de susciter certaines convoitises de la part d'individus malfaisants.

- S'ajoute à ce principe, un réflexe que nous devons tous adopter, il s'agit de la notion de « Voisins vigilants ». En effet, sans tomber dans l'espionnage ni la délation, chacun se doit, et il s'agit là d'un devoir civique, de veiller à ce qu'il pourrait arriver chez son voisin en son absence.

- En cas de doute, un simple appel téléphonique à la Brigade (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17) peut permettre d'éviter beaucoup de choses.

- Un rappel au sujet du dispositif « TRANQUILITE VACANCES » qui permet de faire enregistrer son absence à la Brigade de Gendarmerie, de manière à ce que des services programmés puissent être dirigés sur les secteurs que l'on sait inoccupés.

*Signé le Major MABILON,
Commandant la Communauté
de Brigades de Ceyzériat*

La Gendarmerie Nationale recrute

Vous avez entre 18 et 35 ans, vous êtes intéressé par un métier prenant et passionnant, prenez le temps de contacter la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Ceyzériat.

Diverses informations vous seront données et les intérêts d'un tel métier vous seront exposés.

GENDARMERIE NATIONALE
01 Route de Nantua
01250 CEYZERAT
04 74 30 00 10

Semaine du Développement Durable

du 3 au 9 avril 2011



Promenade découverte : 9 km pour (re)découvrir le village et ses environs.

Commentaire assuré par Denis Perron le matin et Marcel Pépin, l'après-midi.



Jean Vincent Berlottier, Architecte - urbaniste parle des critères et enjeux de l'urbanisme durable illustrés par la présentation du projet éco-quartier du Biolay.

Réalisation d'un mur en torchis par les enfants des écoles, sous l'œil bienveillant de Jo Convert et Jo Calland



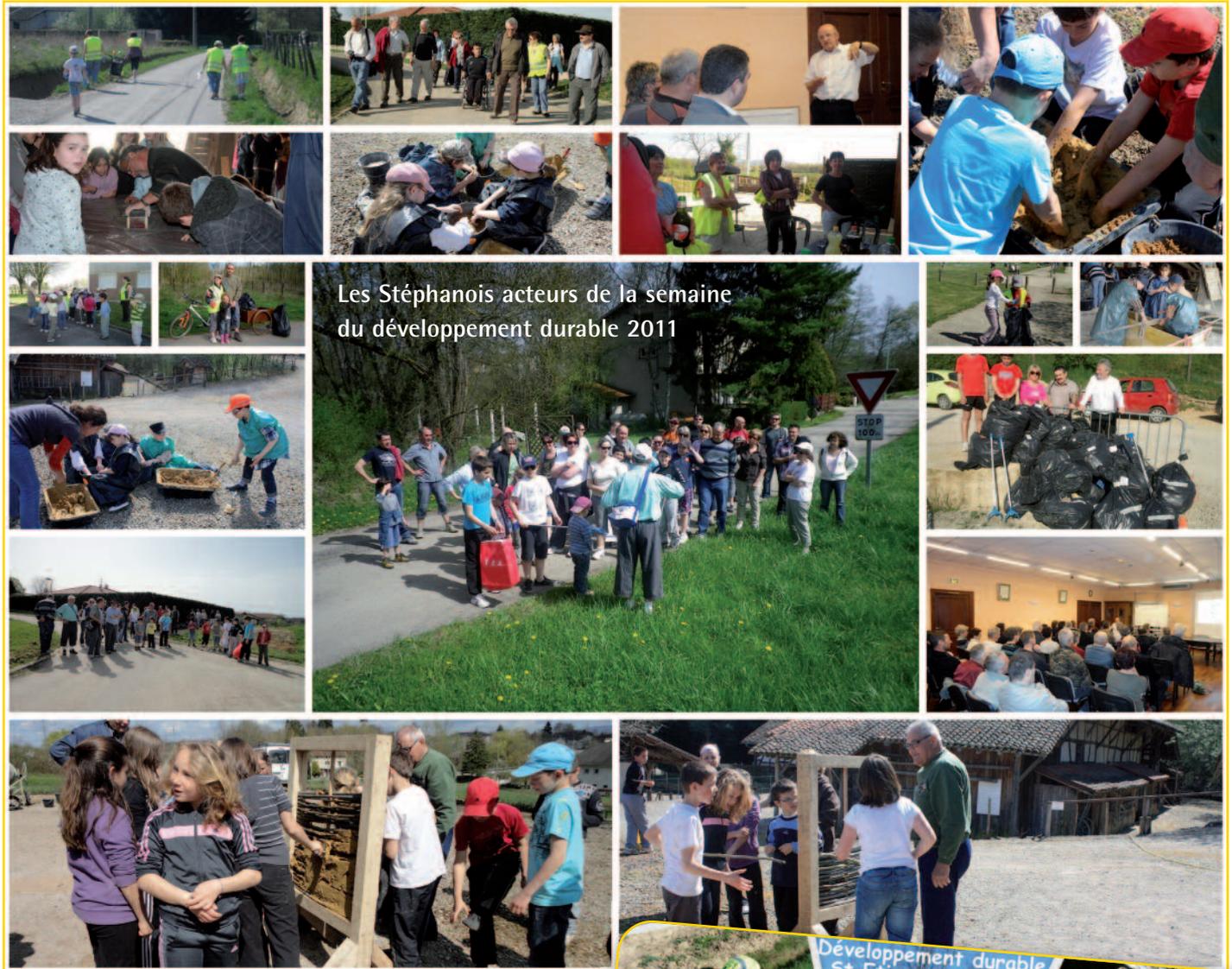
Nettoyage de printemps - Action CCTER Sensibilisation des enfants des écoles publique et privée à la préservation de la propreté de notre environnement.



Yves Bulin accompagné de Michel Bucilliat (photo), intervenant de la CAPEB initiaient les enfants à la fabrication de briques à base de chanvre.



Les participants des communes de Chavannes, Simandre et St Etienne-du-Bois au concours de Familles à Energie Positive



Les Stéphanois acteurs de la semaine du développement durable 2011

Nettoyage de printemps sous l'impulsion de Marc Bulin où une soixantaine d'habitants se sont mobilisés pour organiser le ramassage des déchets en bordure de nos routes : 164 Kg ont ainsi été collectés



Fête des classes en 1

C'est sous un chaud soleil que s'est déroulé le banquet des classes en 1, les 24 et 25 avril 2011.

Après la cérémonie religieuse, célébrée par le Père Didier et animée par la chorale paroissiale, c'est un défilé joyeux qui s'est mis en route, emmené par les différents groupes musicaux du village et les vingt ans qui fermaient la marche avec leur char aux couleurs du Far-West.

Tous les classards se sont ensuite réunis pour les photos suivies de l'apéritif offert par la municipalité. Ils se sont retrouvés à la salle des fêtes, agréablement décorée, pour partager le délicieux repas, préparé et servi par l'équipe de M. Mieusset et animé par l'infatigable Franck Guy dans une ambiance fort sympathique !!!

Le lundi midi, les convives se sont retrouvés pour le repas "poule au pot" rejoint par les dix ans venus en nombre pour participer à la fête.



C'est ensuite dans une salle des fêtes comble, très dansante et jusque tard dans la nuit, que les 40 ans ont offert les crêpes à la population.

La classe 91 était heureuse de compter parmi les siens une centenaire, Mathilde Sulpice, présente à la photo ainsi que 4 nonagénaires, toutes en pleine forme présentes les deux jours du banquet : Simone Barbe, Georgette Bouvard, Lucie Perdrix et Juliette Tribouiller.

Les 40 ans ont clos leur semaine festive par la remise de la perche aux 39 ans, à qui ils souhaitent une bonne préparation pour le banquet 2012.





Le Comité de Fleurissement s'est activé fin mai pour la réalisation des différents massifs de la commune.

Comité de Fleurissement



Certaines variétés de fleurs ont été remplacées.

Une nouveauté cependant, le massif situé près de la Maison de Pays en Bresse et de l'Office de Tourisme a retrouvé une nouvelle jeunesse, mêlant Bresse et Revermont.

La cabane et les volailles (plumes naturelles) ont été fabriquées par les membres du Comité de Fleurissement avec l'aide précieuse de Christophe Michaud, employé communal chargé de l'entretien floral. Les engrais et les produits phytosanitaires sont utilisés à bon escient ainsi que l'arrosage.

Résultat du palmarès départemental 2010 des maisons fleuries :

- 2ème catégorie : Albert Vuillot (maison fleurie)
- 3ème catégorie : Noëlle Fernandes (maison avec jardin)
- 7ème catégorie : Henriette Guillermin (mur et fenêtre)
- 11ème catégorie : Christophe Vuillot (ferme en activité)

« Grand merci à notre artiste local, Tino Pulcini, sculpteur sur bois, pour la réalisation des différents personnages et décors de Noël. »



Les associations stéphanoises

à votre service

SPORTS ET LOISIRS

Loisirs Jeunesse - Fabrice DUC 04 74 25 86 30
Judo - Alain GENTON 04 74 25 87 59
Rugby - Damien JANIN 06 42 10 18 21
Gym adultes - Aurélie MAZUY 04 74 25 86 30
Cinéma - Laurence TIRAND 04 74 30 58 92 - Thierry BUARD
04 74 30 53 10 - Claude BERARDAN 04 74 30 58 85
Tennis de table - Christophe DUBOIS 04 74 30 55 63
Karaté - Jean-François TAPONARD 04 74 51 37 98
Club S.F.M (Sport Forme Mixte) - Florence RONDET
04 74 30 57 79
Saint'é danse - Sandra BERNARD 04 74 23 09 77
Gym Retraités - Suzanne CALLAND 04 74 30 56 67
Association Familles Rurales - Marie-France BULIN
04 74 30 58 13
Danse Rock - Nicole CHEVRY 04 74 25 85 35
Echange Vendée - Sophie SERVIGNAT 04 74 30 50 24
Baby Sitting - Claudie LAGNEAU 04 74 30 53 89
Randonnée Pédestre - Nicole PERRET 04 74 30 52 94
Plaine Revermont Foot - Louis CALLAND 04 74 30 55 90
Amicale Boule Stéphanoise La Lyonnaise - Pascal HANTZ
04 74 30 50 10
Société de Chasse St Hubert - Jacques GAME 04 74 30 55 78
Société de Chasse de Lyonnaise - Eric RENOUD 04 74 51 54 58
Société de Pêche Le Sevron - Patrick MARION 04 74 30 57 96

CULTURE

Office de Tourisme - Jean-Marc BRAEMER 04 74 51 73 37 -
Bureau 04 74 30 59 67
Comité des Fêtes - Colette PULCINI 04 74 30 54 37
Rallye aux Bois - Hubert PERDRIX 04 74 30 56 82
Harmonie Le Réveil - Bernard DEMURE 04 74 30 53 18
Centre de Loisirs - Stéphanie TAVERNIER 04 74 25 83 05
Ass. Maisons de Pays en Bresse - Joseph CONVERT
04 74 30 52 54
Comité de Jumelage - Pascal ROBIN : 04 74 23 78 99
Chorale Paroissiale - Pierre PAUGET 04 74 30 52 62
Amicale Amitiés Rencontres - Nicole PERRET 04 74 30 52 94
Comité de Fleurissement - Marie-Jo FAUSSURIER
04 74 30 59 83
Les Ebaudis - Pierre PERDRIX 04 74 30 50 50
Magmad'Art (organisateur Festimusic) - Ghislaine
FONTAINE 04 74 30 55 04

ECOLE

Ecole Publique Maternelle - Nathalie MURE-RAVAUD
04 74 30 50 80
Ecole Publique Primaire - Cédric HARTVICK 04 74 30 59 20
Ecole Privée - Sandrine BRUYAS 04 74 30 50 26
Restaurant Scolaire - Sylvain ROBERT 04 74 25 88 45
Crèche halte-garderie - Isabelle BASSET JAQUINOD
04 74 25 08 46
A.P.E.L (Ass. Parents de l'Enseignement Libre) -
Bénédicte CHORRIER-COLLET 04 74 51 74 73
O.G.E.C (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) -
Vincent CHAVREAU 04 74 30 50 26
Sou des Ecoles - Franck PERDRIX 09 60 44 43 94

DIVERS

UCAI (Union Commerçants Artisans et Industrie)
Amicale des Donneurs de Sang - Claude BERARDAN
04 74 30 58 85
Comité Local des Anciens A.F.N - Pierre GUILLEMOT
04 74 30 51 10
Compagnie des Sapeurs Pompiers - Arnaud PONCET
04 74 30 50 76
Amicale des Sapeurs Pompiers - Daniel CURT 04 74 23 58 31
Conseil Pastoral (la Cure) - Père Didier GAUD 04 74 30 50 71
Ass. Repas (Portage Repas à Domicile) - Dr CATHERINE
04 74 25 85 86
A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural -
Anne-Marie PIN 04 74 25 85 37
A.P.C.S (Antenne Protection Civile Stéphanoise) -
Cécile CONVERT 06 74 68 66 27
MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) -
Marcel PEPIN 06 80 37 65 10

Votre avis et vos remarques nous intéressent !

Comme vous pouvez le lire depuis plusieurs années, le bulletin municipal donne la parole aux Associations dans le bulletin d'hiver, traite d'un thème l'été : 2010 Développement durable, 2009 Culture, 2008 Présentation du Conseil municipal et Employés communaux, 2007 Agriculture.

Soucieux de vous apporter l'information qui vous correspond, nous souhaitons avoir votre avis sur les points suivants :

- Cette formule alliant espace d'expression associatif et traitant d'un thème l'été vous convient-elle ?
- Avez-vous des idées ou des attentes concernant ce bulletin municipal ?

Vous pouvez nous rendre réponse sur papier libre à la mairie, ou par le biais de la messagerie : mairie@st-etienne-du-bois.fr

Merci pour votre participation.

La commission communication



